

Club d'escalade Altera Rocca

Registre des délibérations



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 octobre 2020

En raison des conditions sanitaires, la réunion se tient en visioconférence.

Présents : Emilie Nestolat, Sabrina Barial, Gaël Lizot, Mickaël Bonin, Eric Fuzelier,
Jean Pastor, Célia Filippini, Isabelle Cairanne, Grégory Girardot

Représentés : Pierre-Alain Le Gac représenté par Jean Pastor

Absents : Sarah Arnaud

Délibération n°4/2020 – CONVENTION MONITEUR D'ESCALADE – SAISON 2020-2021

Le club Altera Rocca passe un accord avec un moniteur détenteur d'un brevet d'Etat, Michel Gouze.

Les modalités de cet accord est défini par une convention signée par le club Altera Rocca et le moniteur, Michel Gouze. Cette convention est annexée à la présente délibération.

Une première convention a été signée par les deux parties le 21/09/2020 (annexe 1). Cette version a été modifiée.

Est donc soumis au vote du Conseil d'administration, l'abrogation de cette version du 21/09/2020 et la validation de la nouvelle version (annexe 2).

Votes :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE

Signatures :

La Présidente